

Règlement de la course les ruelles d'oc

Version en vigueur au 1^{er} janvier 2017

Article 1 : **Organisation**

Les Dieujantes organisent « les Ruelles d'oc ».

Cette course se déroulera à CAUJAC (31) le DIMANCHE 21 Mai 2017.

Article 2 : **Conditions de participation**

- a. Seuls sont admis à participer à cet événement les majeurs ;
- b. Le nombre d'équipe est limité à 60 et composé de 2 coéquipiers (possibilité d'équipe mixte) ;
- c. Aucune sélection n'est obligatoire pour participer. Les compétiteurs de tous les niveaux peuvent s'engager à la seule condition de faire valoir un certificat médical ou d'une licence FFC ;
- d. Les vélos à assistance électriques sont interdits.

Attention : tout document établis faussement dans le but d'engager un coureur qui n'est pas majeur ou n'ayant pas de certificat médical ne pourra concourir le jour de la course

Article 3 : **Assurance et aptitude**

a. Aptitude physique

Il est obligatoire que les coureurs qui sont engagés soient détenteurs d'un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant de leur aptitude physique à pratiquer le cyclisme pour les non licenciés, ou d'une licence de cyclisme avec mention certificat médical en cours de validité.

b. Souscription du contrat d'assurance

Tout coureur doit s'assurer pour les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du cyclisme .

Article 4 : **Frais d'engagement et de participation**

L'inscription sera de 30€ par équipe. Il sera possible de s'inscrire sur place et/ou de pré-s'inscrire à l'adresse mail en fin du document. Les frais d'engagements seront payés le jour de l'inscription

Article 5 : **Départs**

Le premier Départ se fera à partir de 14 h00. La reconnaissance du circuit débutera vers 12h30.

Important :

Pour que l'engagement soit pris en compte et valablement enregistré par les organisateurs, les compétiteurs doivent impérativement remettre lors de l'inscription un dossier d'inscription complet constitué des pièces suivantes :

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme daté de moins de 6 mois, ou alors la photocopie de la licence de cyclisme en cours de validité avec mention certificat médical;
- le bulletin d'inscription correctement rempli en majuscules d'imprimerie ;

Article 6 : **Contrôles – Classements**

A. Contrôle des arrivées

Le contrôle s'effectue au moyen de commissaires de courses. Le classement manuel sera effectué à l'issue de chaque arrivée

B. Classement des concurrents doublés

Tous les concurrents doublés (ayant un ou plusieurs tours de retard sur le ou les concurrents en tête) sont arrêtés à la ligne d'arrivée dès lors que le premier de leur série a franchi la ligne d'arrivée. Ils ne sont pas admis à effectuer un tour supplémentaire et sont alors classés en fonction du nombre de tours effectués.

Article 7 : **Dossards – Plaques de cadre**

Un moyen de reconnaissance sera attribué par équipe.

Article 8 : **Autres prescriptions**

- a. Les équipes se verront attribuer leur numéro à partir de 12h30 jusqu'à 13h00 ;
- b. Le port du casque homologué est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve et une tenue adéquate ;
- c. Par sécurité, les extrémités des guidons doivent être obturées par un bouchon ;
- d. La reconnaissance du circuit débutera après la remise des plaques. Aucune équipe sans plaque ne sera tolérée sur le circuit.

Article 9 : **Règlements – Réclamations – Sanctions**

L'engagement à la course **Les ruelles d'oc** implique que le coureur a bien pris connaissance du présent règlement, et qu'il en accepte toutes les clauses. Le coureur doit donc signer le bulletin d'inscription et y inscrire la mention manuscrite « ayant pris connaissance du règlement ».

Le compétiteur doit se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l'arrivée (cérémonie protocolaire, , etc.....).

Sanctions

Après délibération, les organisateurs de la course sont habilités à sanctionner ou à disqualifier tout compétiteur.

Réclamations

Les réclamations seront reçues par les organisateurs jusqu'à un délai de 10 minutes après l'arrivée du vainqueur de chaque course. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par les organisateurs.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 10 minutes après l'affichage des résultats finaux des courses. Toute action frauduleuse portant préjudice à la régularité de la compétition ou toute autre action répréhensible sera sanctionnée, selon l'appréciation des organisateurs.

Article 10 : **Sécurité**

- a. Aucun véhicule d'accompagnateurs (auto ou moto) ne sera admis à circuler sur le parcours, à l'exception de ceux des organisateurs, des forces de l'ordre ou de sécurité.
- b. Un service de premier secours sera assuré pendant la durée de la course.

Article 11 : **Droit à l'image**

En acceptant le présent règlement, les concurrents autorisent les organisateurs et les partenaires de la compétition à exploiter les images prises à l'occasion de cette course, sans que eux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Article 12 : **Déroulement - Classements -**

a. Qualifications

Chaque équipe fait 3 courses AU MINIMUM et chaque course est composée de 4 vagues de 15 équipes ;

Course de 6 tours en relais 3 tours par coureur alterné ;

À l'issue de ces 2 courses, la première moitié des équipes de chaque vague est qualifiée pour la finale et l'autre moitié est qualifiée pour la petite finale.

b. finale

Le podium sera composé des équipes arrivées dans les 3 premiers en finale.

Classement complet pour chaque course

Il sera établi un classement complet jusqu'à la dernière équipe. Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés. Les doublés seront classés en fonction du moment où ils auront été dépassés et du nombre de tours effectués.

Article 13 : **Accueil et retrait des dossards**

Accueil des concurrents et retrait des dossards dès 12h30 le dimanche 21 mai 2017:

impasse de la ville à CAUJAC

Article 14 : **Parkings – Accès du public**

Parking coureur PLACE DE LA MAIRIE DE CAUJAC

Le public et les accompagnateurs doivent rester sur les zones qui leur sont assignés et ne pas s'engager sur le circuit durant les courses.

Article 15 : **Organisation**

Association : « Les Dieujantés »

Président : Dominique Mercadier

Coordinateur général : Laurent Chenin

Secrétariat et inscriptions : Dominique Mercadier

Contact téléphonique : 06 16 73 06 79 (dominique) 06 14 50 66 57 (Jacky)

Adresse postale : 17 route d'Auragne 31190 AUTERIVE

Adresse mail : contact@lesdieujantes.fr,

Pour tous renseignements, consultez le site Internet lesdieujantes.fr